

du Christ qui conseilla de ne pas écraser la mère qui fume encore, le Pape poussera aussi loin qu'il le pourra la patience vis-à-vis de procédés aussi douloureux. Ce n'est pas le Saint-Siège qui prend d'ordinaire l'initiative des ruptures diplomatiques. On se rappelle quelle fut sa longanimité envers la France. Et la rupture retombe de tout son poids sur Combes, qui en fut le seul auteur.

Mais l'exemple de la France le prouve aussi : la rupture est funeste aux États qui la consomment et ne fait que les plonger davantage dans l'incohérence et le chaos.

Faut-il réformer le calendrier ?

On parle beaucoup ces temps-ci de réformer le calendrier, et différents Congrès, prenant la chose au sérieux, ont lancé à ce sujet les notions les plus invraisemblables.

Jusqu'à quel point les catholiques peuvent-ils adhérer à ces vues nouvelles et patronner ces réformes ?

Telles sont les questions que me posent un grand nombre de lecteurs. Je leur répondrai aussi clairement que possible dans ces colonnes.

Les réformes proposées visent deux points bien distincts :

1° La fixation de la date de Pâques ;

2° La distribution régulière des semaines dans l'année.

D'après le Concile de Nicée, la fête de Pâques doit être célébrée par les catholiques le dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars. Conformément aux traditions, Pâques arrive donc toujours après l'équinoxe de printemps et au cours d'une pleine lune. Mais la lune qui règle le comput ecclésiastique n'étant pas astronomique, il s'ensuit que parfois la tradition n'est pas respectée et que Pâques tombe ou trop tôt ou trop tard.

En tout cas, si l'on tient compte de toutes les circonstances, il est facile de voir que les fêtes de Pâques s'échelonnent, suivant les années, entre le 22 mars et le 25 avril.

Il y aurait donc grand avantage, disent les réformistes, à fixer autant que possible la fête de Pâques une fois pour toutes, par exemple, le premier dimanche d'avril.